Genre du véhicule Caravane	Marque FENDT	Type 3 3 0 Joker		Fiche d'homologation n ^o CH <u>9272 05</u>		
MOYENS D'IDENTIFICATION "330 Joker" sur plaquette du constructeur, à gauche, vers marchepied Numéro du chassis frappé à droite, à l'AV en haut sur timon Signe d'identification du moteur frappé						
Constructeur X. FENDT & CO, Asbach-Bäumenheim (D) /Importateur : Caravan Waibel, Schönbühl						
Direction	<pre></pre>		Marque	TempsCarbur		
Frein de service méc., par inertie, exp.int., tringles/câbles av. Frein auxiliaire do. levier avec [blocage de recul Frein stationnt. secteur avec sécurité de rupture Transmission			Type Position Alésage Cylindr CV-puiss.	Nombre cyl,		
CARROSSERIE Forme Roulotte d'habitation Nombre portes l à drte Toit ouvert Nombre de places : Total; AV; milieu; AR; Places debout			Refroidisseme Bruit			
Dimensions ext Longueur 4620 Largeur 2050 Hauteur 2300	3100 1960 1810 centre-essieu/-sphère 1420	Charge utile Total Garantie fabr. Dimens. pneus Charge p. essie	75 6.00-12 eu	420 480 +) - 480 680 680		

EQUIPEMENT Equipement	nt électriqueV	INDICATIONS POUR LE PER	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Feux de route	Avertisseur optique	Genre du véhicule Carava	ine		
	_Feux de position	Marque & type FENDT	330 Joker		
Feux de gabarit 2/ A (E)	Feux de brouillard	Chāssis n ^o	(selon véhicule)		
Avertisseur	Niv. sonore()	Homologation no CII 9272	05		
Essuie-glace	Lave-glace	Forme de la carr. Roulot	te d'habitation		
Feux arrières 2/HELLA R (E)	CatadioptresAV+latér.: I(E)				
Feux stop 2/ S1 (E)	AR = III(E)	Places ass. : Total	(avant)		
Eclair, plaque contr.	Plaque forme haute/oblongue	Poids à vide sel.bull.	Carburant		
Rétroviseur	Indic. vitesse	pesage Charge utile	CV Cylindrée em3		
Indic. direction clign. 2/séparés					
AVlatér	AR o = 2a (E)	Poids total	Poids de l'ensemble		
Avert. clign.	Lampes de travail		<u> </u>		
l cale d'arrêt 235 x 120	x 90 mm '				
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis de la remorque expertisée : 0239523					

+) Poids à vide avec aménagement intérieur suivant : 1 lit transversal double, 1 lit transversal simple, 2 tables, 1 bloc-cuisine, 1 armoire, divers réduits.

Lieu et date de l'expertise Berne, 19.3.71

La commission d'expertise